

Emission : 26 mars 2007

Traité de Rome



11 07 020

Photo d'après maquette et couleurs non contractuelles

Traités signés le 25 mars 1957 qui ont donné naissance à la CEE et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM).

Informations techniques

Création de :	Stéphanie Ghinéa
Imprimé en :	héliogravure
Couleurs :	polychrome
Format :	horizontal 35 x 26 40 x 30 dentelures comprises 48 timbres par feuille
Valeur faciale :	0,54 €

Premier Jour

→ **VENTE ANTICIPÉE**

À Paris

Le vendredi 23 mars 2007 de 10h à 16h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert au **Ministère des Affaires Etrangères**, 37 QUAI D'ORSAY, 75007 PARIS. (pièce d'identité obligatoire - pas de possibilité de payer par carte bancaire)

À Sceaux (Hauts-de-Seine)

Les samedi 24 et dimanche 25 mars 2007 de 9h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'**Hôtel de Ville**, salle Erwin Guldner, 122 RUE HOUDAN, 92330 SCEAUX.

En vente dans tous les bureaux de poste à partir du **26 mars 2007**, par correspondance et sur le site de La Poste www.laposte.fr/philatélie



Conçu par Valérie Besser.
Oblitération disponible sur place.
Timbre à date 32 mm "Premier Jour".

Un traité pour l'union des peuples d'Europe

IL Y A CINQUANTE ANS, SIX ÉTATS EUROPÉENS SIGNAIENT À ROME UN TRAITÉ PLEIN D'AVENIR.

En un demi-siècle, l'Union européenne est devenue l'une des régions les plus riches du monde. Le traité de Rome marque le début officiel de cette ascension.

Mais il est aussi porteur d'interrogations toujours non résolues. La Poste commémore l'événement par un timbre illustrant la solidarité communautaire qu'a instauré le père des traités.

Le 25 mars 1957, les dirigeants de la France, de l'Italie, de l'Allemagne et du Benelux signent à Rome, dans l'indifférence populaire, les traités instituant la Communauté Economique Européenne (CEE) et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM). Le préambule affirme vouloir créer *"une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens"*. Ainsi sur le continent en reconstruction, il s'agit d'ancrer la paix entre les anciens belligérants par une prospérité économique commune. Le traité de la CEE, ambitieux, reprend le principe et les institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), créée en 1951, mais en élargit les compétences à toute la sphère économique.



La Communauté européenne en germe

Acte de naissance, le traité fonde les institutions de l'Europe – la Commission, le Conseil des ministres, le Parlement et la Cour de justice. Sur le plan économique, l'établissement d'un marché commun sans barrières douanières est un pas décisif qui lance l'intégration. À long terme, le traité prévoit la mise en place d'une politique agricole, sociale, financière... Le champ est flou : les pères fondateurs s'en remettent au futur. De même, ils laissent de côté l'avenir politique de la CEE. On doit cette frilosité à la France, qui trois ans plus tôt, en 1954, a rejeté le traité sur la Communauté Européenne de Défense (CED). Celle-ci prévoyait la création d'une force armée, avec, à sa tête, une institution politique fédérale.

Des doutes bien actuels

L'union politique est discréditée pour longtemps et le traité de Rome choisit donc la voie du développement économique pour *"un relèvement accéléré du niveau de vie"*. En cinquante ans, après plusieurs élargissements et une affirmation progressive de la puissance européenne, la réussite est patente. L'Europe est riche, mais, à vingt-sept membres, la question politique reste ouverte. Le non au référendum sur le projet de traité constitutionnel européen, en 2005, le souligne. Les interrogations du traité de Rome restent donc d'actualité : que faire d'une simple union économique ? ☰